



Communauté de Communes de Sélestat

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 29 mars 2010
(Salle Sainte Barbe à SELESTAT)

SEANCE N° 15

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Û convocation des membres titulaires et suppléants le 16 mars 2010
- Û affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Û publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - ⊖ Dernières Nouvelles d'Alsace
 - ⊖ L'Alsace

Monsieur Marcel BAUER, président, ouvre la séance à 19 heures 05 en saluant l'ensemble des participants.

Au nom du conseil de communauté, **Monsieur BAUER** exprime sa sympathie à la commune d'Orschwiller et à son maire, **Monsieur Claude RISCH**, après le drame survenu avec l'incendie qui a détruit la boulangerie qui est l'âme du village.

Monsieur RISCH remercie **Monsieur BAUER** de ses propos et de sa venue lors du sinistre ainsi que le lendemain. Il remercie également pour la mise à disposition par la ville de Sélestat de barrières servant à sécuriser le quartier. **Monsieur RISCH** évoque le drame qui a été évité de justesse ; il n'y a pas eu de victimes grâce à l'alerte donnée par la gendarmerie. **Monsieur RISCH** remercie tous les corps de sapeurs-pompiers pour leur professionnalisme et leur engagement. Grâce à eux tout un quartier a pu être sauvé, trois maisons ayant été détruites. Le feu s'est arrêté aux maisons voisines où habitent des personnes âgées.

Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Willy SCHWANDER, Patrick BARBIER et Benoit HEINRICH, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Virginie MUHR, Luc ADONETH, Olivier ECKERT, Jean Jacques GOLDSTEIN, Stéphanie FREY, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Jeanne Marie WOTLING, Jean Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Valérie ARBOGAST, Eric CONRAD, Jean-Claude DONIUS, Jean Pierre HAAS, Gaby KARL-SCHORN, Stéphane KLEIN, Marie-Anne KOENIG, Jean Michel PETER, Guy RITTER, Monique SAWAYA et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Madame Odile RAPP WEISS, Messieurs Armand KELLER et Maurice SUTTERLITTI, délégués suppléants en remplacement de membres titulaires.

Mesdames Michèle LITTY, Sylvie HIRTZ, Michèle KRUMB, Fabienne ROTH, Messieurs Bernard GATTONI, Bernard DORGLER, Serge SCHUHLER, Michel FREYDT, délégués suppléants.

Absents excusés :

Monsieur Robert ENGEL, délégué titulaire, procuration à Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, vice-présidente
Monsieur Charles LEOPOLD, délégué titulaire, procuration à Monsieur Marcel BAUER, président
Monsieur Jean François ROYER, délégué titulaire, procuration à Monsieur Jacques MEYER, vice-président
Monsieur Jean Claude HILBERT, vice-président, remplacé par Monsieur Armand KELLER, délégué suppléant
Madame Michèle CLAVER, déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Jean Louis STEINBERGER, délégué suppléant
Madame Geneviève MULLER-STEIN, déléguée titulaire, remplacé par Madame Odile RAPP WEISS, déléguée suppléante
Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, déléguée titulaire
Monsieur Francis BRAUN, délégué de la Maison du Conseil Général du Sélestat

Monsieur BAUER précise que Monsieur Charles LEOPOLD accueille en ce moment même le délégué interministériel aux personnes handicapées, avant le colloque qui se tient cette semaine à Sélestat sur le thème de l'accessibilité.

Assistent en outre à la séance :

Madame Bernadette REICHERT, Trésorière
Monsieur Hervé HEITZ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Sélestat
Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général Adjoint des Services
Madame Josiane DOLL, Responsable des finances

q q q q q q

Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean Jacques GOLDSTEIN, délégué représentant la commune de Châtenois, est élu à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 22 février 2010 a été transmis à chacun des délégués le 15 mars 2010.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité, à l'unanimité.

q q q q q q

SOMMAIRE

I – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

FINANCES - AFFAIRES GENERALES

| | |
|--|---|
| 1. Budget primitif 2010 | 4 |
| 2. Convention pour la mutualisation de moyens avec la ville de Sélestat..... | 9 |
| 3. Location de locaux à l'association ATILAC : avenant à la convention | 9 |

II - DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT

1. Scherwiller : rues du Riesling et de la Gare : renforcement hydraulique et bassin de pollution..... 10
2. Baldenheim : assainissement pluvial programme 2010 rues du Château et du Haut Koenigsbourg – groupement de commandes 13
3. Scherwiller : assainissement pluvial programme 2010 rue du Couvent – groupement de commande 14
4. Mussig : assainissement général rue de Sélestat et rue du Kirchfeld – groupement de commande 16

HYDRAULIQUE FLUVIALE

5. Protection de Sélestat contre les crues du Giessen : acquisition Salomon 18

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. Vente d'un terrain dans la zone d'activités du Sultzfeld à Châtenois 18

III – DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

SPORTS

1. Centre Sportif Intercommunal : avenants à des marchés de travaux 19

REFUGE FOURRIERE

2. Construction de locaux pour le Groupement d'Investigation Cynophile de la gendarmerie nationale..... 22

IV – COMMUNICATION-DIVERS

1. Décisions du Bureau 23
2. Décisions du Président 23

q q q q q q

I – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

FINANCES

Objet : Budget primitif 2010

Rapport n° I – 1 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

En préambule, Monsieur BAUER s'exprime sur le projet de budget qui va être présenté :

« Avant de laisser Stéphane Romy présenter les différents éléments de notre projet de budget 2010, d'en expliquer les articulations et les enjeux, je voudrais vous livrer les principales réflexions que j'en dégage.

Tout d'abord, je trouve dans notre projet de budget plusieurs motifs de satisfaction :

- les efforts menés pour améliorer notre épargne nette qui sont indispensables pour envisager sereinement, cette année et les années suivantes, nos futurs investissements,
- l'attention extrême portée aux frais de gestion pour que nos différents services fonctionnent de façon rationnelle et sobre,
- notre capacité d'investissement maintenue dans un programme pluriannuel et qui nous permet de poursuivre une politique d'équipements répartis sur l'ensemble de notre territoire intercommunal et consacrés à nos priorités : la petite enfance, l'accueil périscolaire, le transport, les pistes cyclables, le sport,
- le maintien à un niveau élevé des efforts de solidarité de notre Communauté de communes à travers différents organismes et associations : la Mission Locale, Espérance, la boutique sociale Paprika,
- et surtout, principal motif de satisfaction, le fait de proposer ce budget sans augmentation de notre fiscalité locale. Nous avons demandé ces dernières années des efforts importants aux contribuables locaux pour financer de nouveaux équipements et de nouveaux services d'une portée tout à fait exceptionnelle. Aujourd'hui certains de ces équipements sont réalisés (le Centre Sportif Intercommunal) et la Communauté de communes a pris en charge les compétences petite enfance et accueil périscolaire. Après avoir atteint ce pallier, nous entrons dans une nouvelle phase au cours de laquelle nous devons conforter les services mis en place en utilisant pour l'essentiel nos ressources courantes, sans peser davantage sur la fiscalité locale et donc sur les ménages.

Voilà quelques uns des motifs de satisfaction que je voulais mettre en avant. Mais le point qui m'importe également tout spécialement et que je veux souligner fortement c'est que notre budget 2010 n'est pas un budget de circonstances, que nous aurions bouclé en utilisant quelques artifices comptables ou financiers ou qui cacherait quelques bombes à retardement.

Tout au contraire, ce budget s'inscrit dans une démarche très élaborée que nous avons déjà largement évoquée lors du débat d'orientations budgétaires, une démarche de programmation qui nous donne une visibilité sur plusieurs années.

Nous pouvons ainsi déterminer une capacité d'investissement sur les années à venir, de l'ordre de 10.5 millions d'€, en choisir l'affectation selon nos priorités et selon un calendrier. En bref, nous savons où nous allons et comment nous y allons.

Cette capacité d'investissement, nous l'avons établie sur la base d'une fiscalité contenue (stabilité en 2010, éventuellement hausse très modérée les années suivantes) puisque, je viens de le dire, un effort conséquent a été produit par nos contribuables les années précédentes et que les difficultés rencontrées par de nombreux ménages imposent beaucoup de retenue en ce domaine. Je rappelle qu'une concertation entre les maires et la communauté de communes se fait pour que les charges ne s'additionnent pas. Il y a un accord permanent sur ce point.

Dans ce cadre très lisible, avec une fiscalité maîtrisée, nous sommes en mesure de développer notre projet intercommunal et notre budget 2010 l'illustre bien. Nous maintenons le cap sur les objectifs que nous nous sommes donnés avec en particulier :

- la petite enfance et le périscolaire (1.1 M€ pour acheter le foyer St Charles, 118 000 € pour le début du périscolaire d'Ebersheim – Ebersmunster)
- le sport (la moitié du fonds de concours pour la salle de sport de Scherwiller, 437 500 €),
- le transport (l'aménagement et l'accessibilité des arrêts du TIS, 160 000 €),
- les pistes cyclables (260 000 € pour la liaison Mussig – Baldenheim).

Vous le verrez de façon plus détaillée avec la présentation qu'en fera Stéphane Romy, il s'agit d'un programme d'investissement important auquel s'ajoutent de belles réalisations dans le domaine de l'assainissement, en particulier à Scherwiller où nous engageons une opération de grande envergure dont nous délibérerons ce soir même.

Un programme d'investissement qui s'ajoute aux nouveaux services dont les coûts de fonctionnement apparaissent pour la 1^{ère} fois totalement sur ce budget 2010 : le Centre Sportif Intercommunal, le TIS dans sa nouvelle version, les développements du service périscolaire (Kintzheim-Orschwiller), les micro crèches de Châtenois et d'Ebersheim.

Le budget présenté ce soir est l'aboutissement d'une longue démarche déjà évoquée lors du débat d'orientations.

Les projets soumis à notre communauté de communes sont nombreux, les attentes de nouveaux services et de nouveaux équipements se manifestent parfois avec impatience.

Nous savons également que nous ne pouvons pas tout faire en même temps et satisfaire toutes les demandes. Chacun doit s'armer d'un peu de patience et d'ici 2 à 3 ans nous y verrons plus clair.

Par ailleurs, nous commençons une mutation fiscale importante avec la fin de la taxe professionnelle : le maintien de nos ressources nous est garanti mais leur caractère évolutif, leur progression surtout reste incertains.

Avec ce budget étudié dans une perspective pluriannuelle, en relation avec le Contrat de Territoire passé avec le Conseil Général qui nous assure des subventions pour les opérations inscrites, nous montrons que nos principaux objectifs sont maintenus; certains sont engagés dès 2010, les autres s'inscrivent dans des échéances bien définies.

Nous avons écrit une feuille de route qui donnera à notre territoire des équipements et des services attendus et utiles à son développement. Une feuille de route réaliste quant à nos moyens financiers, une feuille de route que nous déclinons les années prochaines en l'adaptant si nécessaire comme nous nous y sommes engagés.

Je remercie tous ceux qui ont participé à ce travail de longue haleine, les élus, le vice-président Stéphane ROMY, les services de la Communauté de Communes avec Marc ENSMINGER, Josiane DOLL et le directeur général des services, sans oublier notre trésorière qui nous aidera à bien dépenser les sommes inscrites.

Merci de votre attention. »

Monsieur Stéphane ROMY présente ensuite l'économie générale du budget primitif.

Le budget primitif de l'exercice 2010 s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées en Conseil de Communauté le 21 février dernier.

Tous budgets confondus, le projet de budget 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes à **25 732 370 €** en diminution de 40% par rapport à 2009. Deux raisons majeures à cette baisse. L'une structurelle avec la réduction du volume financier des investissements programmés au budget général et l'autre, plus technique, avec une réduction des écritures comptables de gestion de stock au budget annexe du parc d'activités du Giessen à Scherwiller (-5,7M€ par section).

Le **budget principal** s'élève à **14 027 240 €**. Il diminue de 30% par rapport à 2009 en raison d'une section d'investissement moins conséquente que les deux années passées. Conformément aux orientations budgétaires, les taux de la fiscalité sont stables et la garantie d'une compensation de la taxe professionnelle à son niveau de 2009 a été prise en compte. Une reprise anticipée de l'excédent antérieur de 300 000 € a été prévue. Le financement des équipements est en partie assuré par l'emprunt.

La section de fonctionnement s'équilibre à **10 328 750 €** (+9%). Le développement de certaines compétences (petite enfance, transports), la mise en service d'équipements nouveaux (CSI) et l'évolution de l'autofinancement sont à l'origine de la progression des prévisions de dépenses. Leur financement est principalement assuré par la mise en place du versement transport.

La section d'investissement se monte à **3 698 490 €**, en recul de 65%. Dans le cadre de la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements, le volume des investissements et de l'endettement sur 4 ans a été défini. Les opérations envisagées pour les 4 prochaines années ont été lissées dans le temps. La priorité a été donnée aux équipements du périscolaire et de l'accueil collectif. Les opérations pluriannuelles les plus importantes (multi-accueil de Châtenois [6,8M€] et périscolaire à Ebersheim/Ebersmunster [1,7M€]) ont fait l'objet d'une inscription par autorisation de programme. Le financement des équipements est couvert au 2/3 par l'emprunt et pour 1/3 par l'autofinancement (23%), le fonds de compensation de la TVA et les subventions.

Les budgets annexes (Assainissement, Parc d'Activité du Giessen, Ateliers Relais, Hydraulique fluviale et Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) totalisent **11 580 130 €** et présentent les particularités ci-après décrites.

- 2 Le service de l'assainissement se monte à **5 704 840 €**, en diminution de 4% par rapport à 2009. La section d'exploitation enregistre une baisse des frais de gestion (-3%) et de l'autofinancement (-8%) d'une section d'investissement quasi stable. La programmation 2010 reste toutefois conséquente avec 2 147 500 € de travaux prévus. Le financement du service repose sur la surtaxe dont le montant est inchangé par rapport à 2009 ; la contribution pour eaux pluviales en baisse ; l'emprunt et les subventions versées par le Département et l'Agence de l'Eau.
- 2 Le parc d'activités du Giessen à Scherwiller s'élève à **1 102 490 €**. Il affiche une forte réduction de 91% dont l'origine est liée aux écritures comptables de stock. Les travaux d'aménagement sont quasiment achevés. La commercialisation des terrains se poursuit.
- 2 Les ateliers relais, au nombre de 3, font l'objet d'une gestion distincte dont la prévision pour 2010 s'établit à **221 400 €**, toutes sections confondues, en diminution de 13%.
- 2 Le budget annexe de l'hydraulique fluviale s'équilibre à **221 390 €**. Les activités menées se rapportent à l'entretien des cours d'eau et des berges ; à l'élaboration du SAGE du bassin versant du Giessen et de la Liepvrette et la réalisation des travaux d'aménagement du Giessen en vue de protéger les zones urbanisées de la Ville de Sélestat contre les crues. Le financement est assuré par la contribution des communes riveraines inchangée en 2010 à **112 810 €**.

Le budget du service de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) se monte en 2010 à **4 335 010 €**, en évolution de 14%. C'est la première année de gestion par le SMICTOM Centre Alsace de la redevance incitative unique harmonisant la tarification des usagers sur l'ensemble des 9 communautés de communes membres du Syndicat Mixte ainsi que les modalités de facturation. La CCS continue à gérer par dérogation, la facturation.

Le solde de la gestion antérieure se poursuit dans ce budget, notamment au niveau des dégrèvements et des impayés.

La note de présentation du budget et ses annexes jointes au rapport détaillent les prévisions comprises dans les budgets par secteurs d'activités et par nature de dépense ou de recette.

Monsieur ROMY souligne l'effort important réalisé après les orientations budgétaires pour encore réduire les dépenses de fonctionnement dont l'augmentation a été ramenée de 10% à 8,8 %. Il remercie les services des propositions qu'ils ont formulées en ce sens.

Monsieur ROMY commente un diaporama détaillant pour le budget principal et pour les budgets annexes la répartition des dépenses et des recettes.

Monsieur ROMY conclut sa présentation en rappelant que ce budget, malgré la baisse des chiffres n'est pas un budget d'attente et qu'il s'agit plutôt d'un budget responsable et solidaire qui fait une large part à l'avenir de notre jeunesse et de notre collectivité. C'est un budget de proximité avec notre population. **Monsieur ROMY** remarque que les réformes actuelles mettent nos ressources fiscales sous tutelle et qu'il nous faut réfléchir à une plus grande mutualisation en particulier de nos recettes. Ce n'est certes pas la voie de la facilité puisqu'il est plus facile d'avoir recours à l'emprunt et à la fiscalité.

Monsieur KLEIN intervient sur deux points :

- La fiscalité tout d'abord en demandant si des perspectives existent pour la suite sur l'évolution des taux
- La priorité donnée au périscolaire ensuite en partageant les inquiétudes de **Monsieur ROMY** sur l'avenir et les ressources de l'intercommunalité. Que reste-t-il alors pour les autres priorités ? En matière de développement économique et de tourisme, les propositions sont très timides alors que ce sont ces secteurs qui donnent des possibilités de richesse et d'emplois.

Monsieur BAUER annonce concernant la fiscalité des années de venir que l'objectif est d'avoir l'évolution la plus faible possible qui sera ajustée en fonction des projets en route et des nouvelles programmations. La seule certitude est la stabilité pour 2010. Rien n'est figé pour les programmations à venir qu'il faudra sans doute réorienter, en reportant ou priorisant certaines opérations. La vision existe mais le calendrier de mise en œuvre peut varier. Par ailleurs, il existe un accord au niveau des maires pour que les programmations respectives soient ajustées en fonction de l'urgence des dossiers qui nous concernent tous.

Quant aux services périscolaires, **Monsieur BAUER** confirme qu'ils génèrent des frais de gestion et de personnel comme d'autres services publics, le transport ou la médiathèque par exemple. Notre rôle est de ne pas compromettre l'avenir, de ne pas faire exploser les budgets même si la demande est là. **Monsieur BAUER** remarque que les familles bénéficiaires du service payent 1/3 de la charge, les 2/3 étant supportés par la collectivité. Il ne serait donc pas choquant de peut être augmenter la participation des familles. **Monsieur BAUER** rappelle qu'il a toujours souligné que ces services représentaient des coûts élevés en demandant que chacun en prenne bien conscience.

Pour le tourisme, **Monsieur BAUER** estime que les emplois sont créés même si l'office intercommunal n'est pas créé. L'office générerait aussi de nouveaux frais de fonctionnement. Sa création n'est pas oubliée, elle est programmée. On ne peut pas tout faire en même temps, il faut lisser dans le temps.

Monsieur BAUER remarque que le tourisme ne constitue pas tout le développement économique en rappelant que nous avons fait le nécessaire avec la création du Parc d'Activités Intercommunal du Giessen. Nous sommes prêts aujourd'hui à accueillir rapidement de nouvelles entreprises qui, avec la reprise, vont avoir des projets. Si le parc d'activités n'existait pas on hésiterait aujourd'hui à le créer. Nous avons la chance maintenant d'avoir des possibilités de réponses immédiates.

Monsieur RISCH remarque qu'un transfert du tourisme à un office intercommunal se traduirait par un surcoût immédiat de 500 000 € par an. Cela constituerait certes un transfert de charges mais pour une partie des communes seulement. Les élus ont préféré garder ces charges au niveau communal, le temps pour la communauté de communes de reconstituer des capacités de financement, le temps aussi de faire aboutir d'autres projets prioritaires.

Monsieur RISCH souligne que la communauté de communes continuera à investir dans des actions de développement touristique avec notamment 15 000 € pour le site internet intercommunal, avec la prise en charge des salons, des brochures.

Monsieur KLEIN remarque que les communes qui bénéficient d'un transfert de charges devraient baisser leurs taux d'imposition.

Monsieur KLEIN demande ce qu'il en est d'une compétence un peu oubliée, l'observatoire du logement, alors que les indicateurs en ce domaine ne sont pas au vert.

Monsieur BAUER rappelle des efforts faits pour limiter les frais de gestion en expliquant que certaines fonctions de l'observatoire sont réparties en interne et que l'on continue à y travailler. Il ajoute que lorsque les charges augmentent ou sont transférées, les maires essayent d'ajuster la fiscalité en conséquence. Concernant le tourisme, la ville de Sélestat n'aurait pas de difficultés à transférer la compétence à l'intercommunalité. Les autres communes qui n'ont aucune ligne budgétaire pour le tourisme verraient les contributions locales augmenter sans compensation possible.

Monsieur GOLDSTEIN remarque que pour Sélestat, les choses ne changeraient pas beaucoup puisque la ville contribue pour 2/3 à la fiscalité intercommunale.

Il est proposé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission des finances
sur avis favorable unanime du Bureau*

D'APPROUVER tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2010, comprenant le budget général et les budgets annexes (balance générale en annexe) ;

DE MAINTENIR les taux d'imposition à appliquer en 2010 à leur niveau de 2009 ;

D'APPROUVER l'état des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) tel que présenté dans les états annexes du budget primitif 2010 ;

DE MAINTENIR le montant de la surtaxe du service de l'assainissement à 0,57€ HT/m³ pour la part proportionnelle et à 25 € HT/an celui de la part fixe

DE FIXER la contribution des eaux pluviales du budget assainissement à 600 000 €, correspondant à 20% du coût de fonctionnement des réseaux et à 50% du coût d'établissement, dont 50% porte sur les intérêts de la dette et 50% sur l'amortissement technique ;

D'ARRETER le montant des contributions pour hydraulique fluviale et hydraulique rurale du budget général à percevoir des communes respectivement à 112 810 € ;

D'AUTORISER le Président à effectuer, dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses imprévues.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité. Monsieur STEIN s'abstient.



AFFAIRES GENERALES

Objet : Convention pour la mutualisation de moyens avec la ville de Sélestat

Rapport n° 1 – 2 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Afin d'assurer la continuité d'une mission relative au développement économique sur le territoire intercommunal, il est proposé pour répondre à l'absence temporaire d'un personnel chargé de coordonner cette activité, de faire appel aux moyens humains d'une partie du service économie de la Ville de Sélestat. Ce dispositif est rendu possible par l'article L.5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet à un établissement de coopération intercommunal d'utiliser les services d'une commune membre, dans le cadre d'une mutualisation de moyens.

La convention fixant les conditions et modalités de mise à disposition de services entre la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat est jointe à la présente délibération. Elle prévoit notamment :

- l'affectation, à hauteur de 0,5 ETP, de personnels de catégorie A (au sens de la Fonction Publique Territoriale) du service Economie de la Ville,
- le remboursement trimestriel par la Communauté de Communes à la Ville des frais de personnel induits,

Monsieur BAUER ajoute que cette proposition va dans le sens d'une mutualisation des moyens.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission des finances
sur avis favorable unanime du Bureau*

SE PRONONCER sur cette disposition,

D'AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition partielle du service Economie de la Ville de Sélestat, pour l'affecter temporairement à une mission de développement économique sur le territoire intercommunal,

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



AFFAIRES GENERALES

Objet : Mise à disposition de locaux à l'association ATILAC

Rapport n° 1 – 3 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Des locaux sont mis à disposition de l'association ATILAC au siège de la Communauté de communes de Sélestat et sont destinés au fonctionnement de Piérisel TV.

Ces locaux sont mis à disposition moyennant une participation mensuelle de 135 €.

Un bureau supplémentaire actuellement non affecté d'une superficie de 17 m² peut être mis à disposition de l'association permettant ainsi à Piérisel TV d'enregistrer sur place certaines émissions.

La participation mensuelle serait portée à 250 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur avis favorable unanime de la commission des finances
sur avis favorable unanime du Bureau*

DE SE PRONONCER sur cette disposition

DE METTRE à disposition de l'association ATILAC un bureau supplémentaire dans les locaux de la Communauté de communes de Sélestat

DE FIXER à 250 € la participation financière totale due par ATILAC pour la mise à disposition de locaux au siège de la Communauté de communes de Sélestat

DE PRECISER que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

II - DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT

Objet : Scherwiller – rues du Riesling et de la Gare : renforcement hydraulique et bassin de pollution

Rapport n° II – 1 présenté par Monsieur Albert CARL, Vice-président

Le présent projet concerne trois inscriptions du programme pluriannuel d'assainissement :

- 2007 : renforcement hydraulique (débit décennal) : liaison rue du Riesling - rue de la Gare,
- 2008 : renforcement hydraulique (débit décennal) : rue du Riesling,
- 2010 : bassin de pollution nord.

Les autorisations de passage en propriétés privées n'ayant pu être obtenues qu'en 2010, les travaux de liaison de la rue du Riesling avec la rue de la Gare ont été ajournés en 2010. Par conséquent, les travaux de la rue du Riesling ont également été ajournés puisqu'ils sont situés en amont.

S'agissant du bassin de pollution, sa construction peut être engagée sans attendre l'urbanisation du secteur concerné (la Binn), car la communauté de communes a acheté en 2009 trois parcelles qui jouxtent la rue du Riesling (il est prévu que ces parcelles soient revendues, en temps utile, au futur aménageur de la Binn).

Projet :

Le projet se scinde en deux parties ayant chacune une finalité différente. L'aspect hydraulique tout d'abord : le collecteur existant rue du Riesling est remplacé par un collecteur DN1400 mm en béton armé. Il rejoint ensuite la rue de la Gare, puis, après passage par le bassin de pollution, rejoint l'exutoire (l'Aubach) sous forme d'un cadre rectangulaire 1500 x 1000 en béton armé. La finalité de cette partie du projet est d'augmenter la capacité de transit des eaux pluviales du réseau nord de Scherwiller.

L'autre aspect concerne la protection du milieu naturel récepteur des pollutions récurrentes engendrées en temps de pluie par des rejets d'eaux pluviales polluées collectées par le réseau unitaire. La construction d'un bassin de stockage et de prétraitement des eaux pluviales collectées, qui aura un volume utile 1 270 m³, aura deux niveaux de fonctionnement :

- pour les petites pluies : il s'agit de stocker les eaux de rinçage du réseau d'assainissement, souvent très polluées (les concentrations de certains polluants, les matières en suspension (MES) en particulier, sont quelquefois plus importantes que celles des eaux usées), dans le but d'éviter leur rejet direct au milieu naturel. Une fois l'événement pluvieux terminé et le ressuyage achevé, ces eaux chargées sont envoyées vers la station d'épuration pour y être traitées,
- pour les pluies plus importantes, le bassin fait office de prétraitement par décantation puisqu'il sera équipé d'un déversoir de traitement. Par le dimensionnement du bassin qui autorise des vitesses de passage faibles, les eaux pluviales admises pourront être débarrassées de 80 à 90% de la pollution particulaire. Leur rejet au milieu naturel permettra de préserver la qualité de ce dernier y compris pour des pluies importantes.

Afin de faciliter son exploitation, le bassin sera équipé d'un système de rinçage automatique du radier par un auget basculant alimenté par les eaux pluviales transportées par le réseau.

Les travaux se décomposent de façon suivante :

Réseaux :

- Installation de chantier, signalisation, remise en état du site sur les terrains privés,
- Mise en œuvre de collecteur en béton armé : 530 ml DN1400 mm à cunette, 150 ml DN800 mm, 12 ml de DN400 et 600 mm, 250 ml cadre 1500 x 1000,
- Mise en œuvre de 80 ml de collecteur en PVC CR8 DN150 et 200 mm,
- Mise en œuvre de 150 ml de collecteur en fonte ductile DN150 et 200 mm,
- Pose de 4 cadres coudés préfabriqués et de 4 cheminées de visite sur cadre,
- Pose d'une tête de débouché dans l'Aubach et réfection de la berge,
- Confection de 28 regards de visite préfabriqués ou coulés en place DN1000 et 1200 mm,
- Pompage d'épuisement des eaux de fond de tranchée,
- Reprise de 15 branchements existants,
- Dépose des réseaux existants,
- Pose de deux bouches d'égout neuves,
- Déviation des effluents pendant les travaux,
- Réalisation des essais (caméra, étanchéité, compactage),
- Réfection de la voirie conformément aux prescriptions des gestionnaires.

Bassin de pollution :

- les travaux préparatoires : installation de chantier, décapage de la terre végétale, débroussaillage, voie d'accès, etc ...,

- le terrassement, la construction de l'ouvrage en béton armé, le remblaiement,
- le raccordement aux différentes canalisations,
- les équipements de l'ouvrage : auget basculant, échelles et trappes d'accès, sondes de mesure de niveau, vannes d'isolement, etc ...
- la mise en œuvre des deux pompes de relevage et de l'ensemble de la tuyauterie nécessaire,
- la pose de l'armoire électrique de commande pour les équipements,
- le modelage et la réfection du terrain,
- la mise en œuvre des réseaux enterrés électriques,
- l'ensemble des épreuves et essais de réception de l'ouvrage ainsi que les plans de récolement.

Coût de l'opération :

Le coût des travaux est estimé à 1 329 564,- € HT par le bureau d'études BEREST, maître d'œuvre de cette opération, auquel il faut rajouter les coûts de maîtrise d'œuvre et les frais divers : contrôleur sécurité, contrôleur technique, déplacements éventuels de réseaux, etc ...

Le coût estimatif global de l'opération s'élève à **1 350 000,- € HT**, hors acquisitions foncières.

Le montant de la subvention du Conseil Général s'élève :

- 58 000,- € pour l'inscription de 2007 (renforcement hydraulique liaison Riesling/Gare),
- 59 000,- € pour l'inscription de 2008 (renforcement hydraulique rue du Riesling),
- 158 600,- € pour l'inscription de 2010 (bassin de pollution).

Le montant de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'élève à 185 800,- € pour le bassin de pollution, les renforcements pour le transit de la pluie décennale n'étant pas subventionnés.

Au total, la subvention escomptée s'élève à 461 400,- €.

Monsieur CARL souligne pour conclure l'importance de cette opération qui met Scherwiller à l'abri d'inondations. L'investissement est proportionnellement de même importance sur le plan financier que le collecteur de délestage de Sélestat qui a pu montrer toute son efficacité.

Monsieur BAUER remarque qu'il s'agit d'un travail de bonne gestion qui permet de conserver des aides financières importantes.

Il est demandé au Conseil de Communauté

***sur avis favorable unanime de la commission assainissement
sur avis favorable unanime du Bureau***

D'APPROUVER le projet des travaux de restructuration de la partie nord du réseau d'assainissement de Scherwiller

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à procéder à la dévolution des travaux selon une procédure adaptée et à signer les marchés correspondants

DE DEPOSER une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre du contrat pluriannuel d'assainissement

D'AUTORISER la signature des conventions nécessaires au déroulement du chantier

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



ASSAINISSEMENT

Objet : Baldenheim – assainissement pluvial programme 2010 rues du Château et du Haut Koenigsbourg – groupement de commandes

Rapport n° II – 2 présenté par Monsieur Albert CARL, Vice-président

La commune de Baldenheim va procéder à l'aménagement complet de la voirie de la rue du Château et de la rue du Haut Koenigsbourg.

L'assainissement pluvial associé à cette opération est une compétence de la Communauté de communes de Sélestat, ces travaux étant inscrits au programme de travaux 2010.

Projet :

Les travaux se décomposent de façon suivante :

Rue du Château :

- pose de 10 bouches d'égout neuves,
- pose de 50 ml de conduites de raccordement DN150 sur collecteur ou regard,
- adaptation d'une bouche d'égout existante,
- mise à niveau de 8 tampons existants.

Rue du Haut Koenigsbourg :

- pose de 7 bouches d'égout neuve,
- pose de 35 ml de conduites de raccordement DN150 sur collecteur ou regard,
- mise à niveau de 4 tampons existants.

Le coût des travaux est estimé à **19 550,- € HT**.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général au titre de l'assainissement pluvial.

Groupement de commandes :

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre général de réfection de la voirie lancée par la commune de Baldenheim, l'assainissement pluvial venant en accompagnement des travaux de voirie de compétence communale. Afin d'éviter les difficultés liées à la coordination entre les différentes entreprises intervenantes, et pour éviter d'allonger le délai global d'exécution, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la commune de Baldenheim et la Communauté de communes de Sélestat.

Il y a par ailleurs un intérêt économique pour les deux collectivités à inclure dans un même dossier de consultation pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial, ces travaux étant exécutés simultanément.

Le rôle de coordonnateur sera confié à la commune de Baldenheim, mandatée pour gérer la procédure de dévolution des travaux jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

Conformément au code des marchés publics, la procédure retenue pour la dévolution des travaux est une procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres compétente sera donc composée d'un titulaire représentant de chaque membre du groupement désigné par les assemblées délibérantes respectives.

Il est proposé de confier le rôle de titulaire à M. Benoît HEINRICH, représentant le Président de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation de marchés publics, seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur avis favorable unanime de la commission assainissement
sur avis favorable unanime du Bureau*

D'APPROUVER le projet des travaux d'assainissement pluvial rue du Château et rue du Haut Koenigsbourg à Baldenheim

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Baldenheim et la Communauté de communes de Sélestat

DE DESIGNER la commune de Baldenheim comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus

D'APPROUVER la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande et de désigner M. Benoît HEINRICH comme membre à voix délibérative de cette commission représentant la Communauté de communes de Sélestat

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer le marché avec l'entreprise attributaire, dans le cadre de la consultation passée selon une procédure adaptée par le coordonnateur du groupement

DE DEPOSER une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas Rhin

D'AUTORISER la signature des conventions nécessaires au déroulement du chantier.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



ASSAINISSEMENT

Objet : Scherwiller - assainissement pluvial programme 2010 rue du Couvent – groupement de commandes

Rapport n° 1 – 3 présenté par Monsieur Albert CARL, Vice-président

La commune de Scherwiller va procéder à l'aménagement complet de la voirie de la rue du Couvent.

L'assainissement pluvial associé à cette opération est une compétence de la Communauté de communes de Sélestat, ces travaux étant inscrits au programme de travaux 2010.

Projet :

Les travaux se décomposent de façon suivante :

- dépose et repose d'une bouche d'égout existante,
- pose de 3 bouches d'égout neuves,
- pose de 25 ml de conduites de raccordement DN150 sur collecteur ou regard,
- pose de 10 ml de conduites de raccordement DN100 mm pour les descentes d'eaux pluviales,
- mise à niveau de 4 tampons existants.

Le coût des travaux est estimé à **7 285,00 € HT** selon l'estimation du bureau d'études Ingéo, maître d'œuvre de cette opération.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général au titre de l'assainissement pluvial.

Groupement de commandes :

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre général de réfection de la voirie lancée par la commune de Scherwiller, l'assainissement pluvial venant en accompagnement des travaux de voirie de compétence communale. Afin d'éviter les difficultés liées à la coordination entre les différentes entreprises intervenantes, et pour éviter d'allonger le délai global d'exécution, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la commune de Scherwiller et la Communauté de communes de Sélestat.

Il y a par ailleurs un intérêt économique pour les deux collectivités à inclure dans un même dossier de consultation pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial, ces travaux étant exécutés simultanément.

Le rôle de coordonnateur sera confié à la commune de Scherwiller, mandatée pour gérer la procédure de dévolution des travaux jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

Conformément au code des marchés publics, la procédure retenue pour la dévolution des travaux est une procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres compétente sera donc composée d'un titulaire représentant de chaque membre du groupement désigné par les assemblées délibérantes respectives.

Il est proposé de confier le rôle de titulaire à M. Benoît HEINRICH, représentant le Président de la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation de marchés publics, seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

Il est demandé au conseil de communauté

***sur avis favorable unanime de la commission assainissement
sur avis favorable unanime du Bureau***

D'APPROUVER le projet des travaux d'assainissement pluvial rue du Couvent à Scherwiller

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Scherwiller et la Communauté de communes de Sélestat

DE DESIGNER la commune de Scherwiller comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus

D'APPROUVER la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande et de désigner M. Benoît HEINRICH comme membre à voix délibérative de cette commission représentant la Communauté de Communes de Sélestat

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer le marché avec l'entreprise attributaire, dans le cadre de la consultation passée selon une procédure adaptée par le coordonnateur du groupement

DE DEPOSER une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas Rhin

D'AUTORISER la signature des conventions nécessaires au déroulement du chantier.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



ASSAINISSEMENT

Objet : Mussig assainissement pluvial : rue de Sélestat et rue du Kirchfeld – groupement de commandes

Rapport n° II – 4 présenté par Monsieur Albert CARL, Vice-président

La commune de Mussig va procéder à l'aménagement de la voirie d'une partie de la rue de Sélestat (à l'entrée du village, sur environ 300 ml) et de la rue du Kirchfeld.

L'assainissement pluvial associé à cette opération est une compétence de la Communauté de communes de Sélestat, ces travaux étant inscrits au programme de travaux 2010.

Projet :

Les travaux se décomposent de façon suivante :

Rue de Sélestat :

- pose de 90 ml de collecteur eaux pluviales DN400 en béton armé,
- pose de 2 regards de visite DN1000 mm sur collecteur,
- essais d'étanchéité, de compactage et caméra,
- pose de 6 bouches d'égout neuves avec grilles,
- pose de 50 ml de conduites de raccordement DN150 sur collecteur ou regard,
- mise à niveau de 7 tampons existants.

Rue du Kirchfeld :

- pose de 4 bouches d'égout neuve avec grilles,
- pose de 15 ml de conduites de raccordement DN150 sur collecteur ou regard,
- mise à niveau de 4 tampons existants.

Le coût des travaux est estimé à 26 669,40 € HT par le cabinet Schaller-Roth-Simler, maître d'œuvre de l'opération.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général au titre de l'assainissement pluvial.

Groupement de commandes :

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre général de réfection de la voirie lancée par la commune de Mussig, l'assainissement pluvial venant en accompagnement des travaux de voirie de compétence communale. Afin d'éviter les difficultés liées à la coordination entre les différentes entreprises intervenantes, et pour éviter d'allonger le délai global d'exécution, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la commune de Mussig et la communauté de communes de Sélestat.

Il y a par ailleurs un intérêt économique pour les deux collectivités à inclure dans un même dossier de consultation pour les travaux de voirie et d'assainissement pluvial, ces travaux étant exécutés simultanément.

Le rôle de coordonnateur sera confié à la commune de Mussig, mandatée pour gérer la procédure de dévolution des travaux jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

Conformément au code des marchés publics, la procédure retenue pour la dévolution des travaux est une procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres compétente sera donc composée d'un titulaire représentant de chaque membre du groupement désigné par les assemblées délibérantes respectives.

Il est proposé de confier le rôle de titulaire à M. Benoît HEINRICH, représentant le Président de la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation de marchés publics, seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

Il est demandé au Conseil de Communauté

*sur avis favorable unanime de la commission assainissement
sur avis favorable unanime du Bureau*

D'APPROUVER le projet des travaux d'assainissement pluvial rue de Sélestat et rue du Kirchfeld à Mussig

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Mussig et la Communauté de communes de Sélestat

DE DESIGNER la commune de Mussig comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus

D'APPROUVER la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes et de désigner M. Benoît HEINRICH comme membre à voix délibérative de cette commission représentant la Communauté de communes de Sélestat

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer le marché avec l'entreprise attributaire, dans le cadre de la consultation passée selon une procédure adaptée par le coordonnateur du groupement

DE DEPOSER une demande de subvention auprès du Conseil Général du Bas Rhin

D'AUTORISER la signature des conventions nécessaires au déroulement du chantier

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



HYDRAULIQUE

Objet : Protection de Sélestat contre les crues du Giessen : acquisition Salomon

Rapport n° II – 5 présenté par Monsieur Charles ANDREA, Vice-président

Dans le cadre du projet d'aménagement du Giessen à Sélestat, la Communauté de communes de Sélestat doit se rendre propriétaire d'un terrain appartenant à M. Alfred SALOMON et destiné à l'implantation d'une nouvelle digue le long de la voie ferrée.

Il s'agit de la parcelle située sur le ban communal de Sélestat, section 32 n°111 d'une contenance de 4,62 ares.

Compte tenu du principe arrêté en commission hydraulique, il est proposé d'acquérir le terrain au prix de 100 € l'are, soit un prix de vente de 462,- € pour la parcelle. Se rajoute à ce montant l'indemnisation des arbres fruitiers en place pour un montant de 1 058 €, soit un total versé à M. Salomon de 1 520 €. Les frais notariés en sus sont à la charge de l'acquéreur.

Compte tenu que le coût global des acquisitions pour l'ensemble du projet est inférieur à 75 000,- €, l'estimation des domaines préalable à la vente n'est pas nécessaire.

Monsieur BAUER remarque que ce dossier avance pas à pas, l'Etat demandant parfois quelques études complémentaires. Il faudra être prêt le moment venu avec les acquisitions foncières réalisées.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

sur avis favorable unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition de la parcelle section 32 n°111 d'une contenance de 4,62 ares pour un coût de 462,- €,

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à indemniser M. Salomon pour les arbres fruitiers en place pour un montant de 1 058 €.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Vente d'un terrain dans la zone d'activités du Sultzfeld à Châtenois

Rapport n° II – 6 présenté par Monsieur Jacques MEYER, Vice-président

La Communauté de communes a acquis auprès de la commune de Châtenois, en 2001, un terrain dans la zone d'activités du Sultzfeld afin d'y construire un atelier relais destiné à l'entreprise Armatures du Centre Alsace.

Ce terrain d'une superficie totale de 57.92 ares a été acquis pour une somme de 61 609 € HT (à l'époque 7 000 F HT l'are soit 1 067.14 €).

Ce terrain a été divisé en 2001. Une partie a été destinée à l'atelier relais ACA, l'autre partie de 18.87 ares est restée jusqu'à présent sans affectation.

La commune de Châtenois souhaite aujourd'hui racheter cette partie de terrain vacant pour le céder à une entreprise.

Dans leur avis 2010/0392 du 9 mars 2010, les Domaines ont évalué la valeur du terrain à 1 500 € l'are.

Il est demandé au Conseil de Communauté

sur avis favorable unanime du Bureau

DE SE PRONONCER sur cette disposition,

D'APPROUVER le principe d'une rétrocession du terrain à la commune de Châtenois dans le cadre d'une opération blanche pour la Communauté de Communes de Sélestat.

D'APPROUVER la vente à la commune de Châtenois des parcelles cadastrées section 11 n° 464 et 466 pour une superficie totale de 18.87 ares,

DE FIXER le prix de vente à 1 067 € HT l'are

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

III – DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

SPORTS

Objet : Centre Sportif Intercommunal : avenants à des marchés de travaux

Rapport n° III – 1 présenté par Monsieur Francis WEYH, Vice-président

Dans le cadre des travaux de construction du Centre Sportif Intercommunal, il s'avère que des ajustements doivent être réalisés pour certains marchés de travaux.

Lot N°09 : Menuiseries intérieures bois – INTER DECOR – Avenant N°2

Cet avenant concerne la mise en place de barres d'appui relevables supplémentaires pour personnes à mobilité réduite dans les vestiaires.

Le montant de l'avenant est de 1 357,08 € HT soit une augmentation cumulée de 7,49% par rapport au montant initial du marché. Compte tenu de l'augmentation (supérieure à 5%), la commission d'appel d'offres, réunie le 9 mars, s'est prononcée favorablement.

Le marché est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant initial du marché : | 302 672,12 € |
| Avenant N°1 : | 21 303,34 € |
| Avenant N°2 : | 1 357,08 € |
| TOTAL H.T. | 325 332,54 € |

Lot N°12 : Peintures intérieures et extérieures – SCHWARTZ – Avenant N°1

Cet avenant a pour objet de prévoir ou de modifier les prestations suivantes du marché :

Plus-value de 8 238,63 € HT :

- remplacement de la peinture prévue au marché par une peinture métallisée (840 m²) : 4 410,63 € HT
- peinture des supports bas des panneaux publicitaires posés par INTERDECOR : 1 237,50 € HT
- signalisation gradins pour personnes à mobilité réduite : 2 591,10 € HT

Moins-value de 5 235,75 € HT :

- suppression de la peinture sol « périphérie parquet » remplacée par un durcisseur : - 5 235,75 € HT

Le montant de l'avenant est de 3 003,48 € HT soit une augmentation de 1,68% par rapport au montant initial du marché.

Le marché est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant initial du marché : | 179 035,70 € |
| Avenant N°1 : | 3 003,48 € |
| TOTAL H.T. | 182 039,18 € |

Lot N°14: Electricité – courants faibles – SIMEC – Avenant N°2

Cet avenant a pour objet de prévoir ou de modifier les prestations suivantes du marché :

- remplacement de la sonorisation prévue au marché : 21 276,10 € HT
- installation d'une prise triphasée dans la grande salle : 1 589,36 € HT
- rajout d'un relais sono dans les caniveaux centraux (côté nord et côté sud) : 4 310,71 € HT
- rajout de commandes d'éclairage (interrupteurs) à plusieurs endroits et d'une horloge coupure générale de l'éclairage : 2 842,92 € HT
- mise en place de compteurs d'énergie sur éclairage : 3 222,64 € HT

Le montant de l'avenant est de 33 241,73 € HT soit une augmentation cumulée de 12,48% par rapport au montant initial du marché. Compte tenu de l'augmentation (supérieure à 5%), la commission d'appel d'offres, réunie le 9 mars, s'est prononcée favorablement.

Le marché est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant initial du marché : | 620 000,00 € |
| Avenant N°1 : | 44 123,02 € |
| Avenant N°2 : | 33 241,73 € |
| TOTAL H.T. | 697 364,75 € |

Lot N°18 : Sièges – HUNSINGER – Avenant N°2

Cet avenant concerne la mise en place de 17 sièges supplémentaires non prévus.

Le montant de l'avenant est de 940,00 € HT soit une augmentation cumulée de 4,18% par rapport au montant initial du marché.

Le marché est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant initial du marché : | 115 152,00 € |
| Avenant N°1 : | 3 876,00 € |
| Avenant N°2 : | 940,00 € |
| TOTAL H.T. | 120 908,00 € |

Lot 19 : Parquet Sportif – CIBES – avenant N°1

Cet avenant a pour objet de prévoir ou de modifier les prestations suivantes du marché :

- Mise en peinture des zones de but (bleu clair) et de la périphérie du terrain (bleu foncé) : 4 450,00 € HT
- Rajout des tracés de volley-ball et basket-ball : 1 100,00 € HT

Le montant de l'avenant est de 5 550,00 € HT soit une augmentation cumulée de 5,98% par rapport au montant initial du marché. Compte tenu de l'augmentation (supérieure à 5%), la commission d'appel d'offres, réunie le 9 mars, s'est prononcée favorablement.

Le marché est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Montant initial du marché : | 92 812,00 € |
| Avenant N°1 : | 5 550,00 € |
| TOTAL H.T. | 98 362,00 € |

Le montant des avenants à approuver s'élève à 44 092,29 € HT, ce qui porte le montant total des avenants à 168 213,23 € HT soit 2,29% du montant des marchés de travaux.

Monsieur WEYH remarque que nous franchissons ainsi la ligne d'arrivée des avenants au marché de construction du CSI. Sont actuellement encours le calcul des pénalités d'absence aux réunions de chantier auxquelles personnes n'échappera et les pénalités de retard.

Monsieur WEYH souligne la qualité de l'outil construit en souhaitant que le club majeur obtienne des résultats à la hauteur de l'équipement.

Monsieur BAUER évoque les difficultés rencontrées avec la sonorisation qui dépendait du lot électricité alors qu'il aurait mieux valu un lot spécifique. La mise au point de la sonorisation relevait de l'entreprise SYMEC chargée du lot électricité ce qui a été fait. La communauté de communes ne pouvait pas intervenir auprès des installateurs et des fournisseurs de matériel.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable unanime de la commission Sport
sur avis favorable unanime du Bureau*

DE SE PRONONCER sur les dispositions ci-dessus

D'AUTORISER le Président ou le Vice Président délégué à signer les avenants respectifs avec les entreprises concernées

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

REFUGE FOURRIERE

Objet : Construction de locaux pour le groupement d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale

Rapport n° III – 2 présenté par Monsieur Benoît HEINRICH, Vice-président

La direction générale de la gendarmerie nationale a autorisé officiellement les démarches nécessaires pour la construction des locaux de service et techniques destinés à abriter le groupement d'investigations cynophile (GIC).

La Communauté de communes de Sélestat assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Un terrain d'une surface de 300 m² environ est mis à disposition, avec accès séparé, dans l'enceinte du refuge fourrière de l'Alsace Centrale pour accueillir cette unité.

Le bâtiment d'une surface d'environ 196,50 m² comprendra les équipements suivants :

- 1 bureau de 21 m²
- 1 magasin de 9 m²
- 1 local de soin et repas de 15 m²
- des sanitaires et vestiaires de 16,5 m²
- 6 boxes de 22,5 m²

Le coût de la construction sera répercuté par le biais d'une contribution versée par la gendarmerie nationale qui correspond au montant de l'emprunt réalisé pour couvrir les travaux.

Selon l'estimation, le coût des travaux est évalué à 136 010 € HT.

Le montant prévisionnel de l'opération comprenant le coût des travaux, des études de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS est évalué à 157 000 € HT.

Monsieur BAUER annonce qu'il remettra demain, le 30 mars, les clés de l'équipement au président de la SPA, les travaux étant achevés avec la construction des boxes de cession anonyme. L'inauguration aura lieu en mai en présences des financeurs.

Concernant le G.I.C., **Monsieur BAUER** remarque que si l'Etat avait pu répondre plus rapidement aux propositions de la communauté de communes, nous aurions pu inclure cette opération dans le programme SPA. Au lieu de quoi, il faut refaire toute la procédure administrative. **Monsieur BAUER** souligne l'étroite collaboration entre la SPA et la gendarmerie et il note que la présence du GIC permettra de mener sur notre secteur des enquêtes plus efficaces et plus rapides.

Monsieur KLEIN souligne l'habitude que prend l'Etat de demander aux collectivités d'assurer pour son compte des maîtrises d'ouvrage. Ce sont des méthodes étonnantes alors que l'Etat n'est pas toujours à nos côtés quand on pense notamment aux questions financières.

Monsieur BAUER rejoint l'avis de **Monsieur KLEIN** et rappelle encore la longueur des procédures administratives au niveau central.

Il est demandé au Conseil de Communauté

sur avis favorable unanime du Bureau

DE CONFIRMER l'engagement de l'opération de construction de locaux destinés au groupement d'investigations cynophiles de la gendarmerie nationale

D'APPROUVER le projet présenté

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer les documents et conventions à intervenir avec la gendarmerie nationale

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer et déposer une demande de permis de construire

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer les différents marchés d'études avec les sociétés retenues dans le cadre de la consultation passées selon une procédure adaptée

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à signer les marchés de travaux avec les sociétés retenues dans le cadre de la consultation passées selon une procédure adaptée.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

IV – COMMUNICATION ET DIVERS

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

Décision du Bureau — séance du 15 mars 2010

- o **Assainissement** : demande de dégrèvement

Décisions du Président

- o **Assainissement** : marché travaux à Châtenois — rues République, des Comtes, de l'Abreuvoir et Véronique — programme 2010 (*décision n°2010-06 du 06 février 2010*)
- o **Assainissement** : marché travaux à Sélestat — route de Marckolsheim — programme 2010 (*décision n°2010-07 du 17 février 2010*)
- o **Tourisme**: marché de prestations de nettoyage des modules de l'espace de promotion touristique sur l'aire de services du Haut Koenigsbourg (*décision n°2010-08 du 1^{er} mars 2010*)
- o **Développement économique**: PAEI Giessen : vente d'un terrain équipé (*décision n° 2010-09 du 11 mars 2010*)
- o **Assainissement** : marché construction bassin de pollution à Sélestat (*décision n°2010-10 du 11 mars 2010*)
- o **Sports** : Cosec Koch et Centre Sportif Intercommunal : maintenance des défibrillateurs (*décision n°2010-15 du 4 mars 2010*)

q q q q q q

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.



Jean Jacques GOLDSTEIN
Secrétaire de séance



Marcel BAUER
Président